

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 13.10.2022

Numéro de version 17

Révision: 08.03.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise***1.1 Identificateur de produit*****Nom du produit:** IODINE TO MAKE ON DILUTION 1L OF 0.1N (0.05M) SOLUTION***Code du produit:** IC0051GL***Numéro d'enregistrement**

Pas de numéro d'enregistrement disponible pour cette substance puisque cette substance ou ses utilisations sont exemptes d'enregistrement, le tonnage annuel ne nécessite pas d'enregistrement ou bien l'enregistrement est prévu pour une date ultérieure

***1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation** Produits chimiques pour laboratoires1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité*****Producteur/fournisseur:**

Reagecon Diagnostics Ltd.
Shannon Free Zone,
Shannon,
Co. Clare,
IRL.

Tel +353 61 472622

Fax +353 61 472642

Service chargé des renseignements:** sds@reagecon.ie1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

Centre National d'Information Antipoison : +353 (1) 809 2166 (8h00 à 22h00 7j/7)

Professionnels de santé : +353 (1) 809 2566 (service 24h/24)

Pour les incidents impliquant des matières dangereuses [ou des marchandises dangereuses]

Déversement, fuite, incendie, exposition ou accident

Appelez CHEMTREC

Pour l'Irlande, appelez le +(353)-19014670

Pour l'extérieur de l'Irlande, appelez le +1 703-741-5970 / 1-800-424-9300 CCN849800

RUBRIQUE 2: Identification des dangers***2.1 Classification de la substance ou du mélange*****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS07

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.***Pictogrammes de danger**

GHS07

Mention d'avertissement** AttentionComposants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

iode

***Mentions de danger**

H332 Nocif par inhalation.

***Conseils de prudence**

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

(suite page 2)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 13.10.2022

Numéro de version 17

Révision: 08.03.2019

Nom du produit: IODINE TO MAKE ON DILUTION 1L OF 0.1N (0.05M) SOLUTION

(suite de la page 1)

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

*PBT: Non applicable.

*vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants***3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**

*Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

***Composants dangereux:**

CAS: 7553-56-2	iode	≥10-<25%
EINECS: 231-442-4	⚠ Aquatic Acute I, H400; ⚠ Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332	

*Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours***4.1 Description des premiers secours**

*Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

*Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

*Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

*Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.

*4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

*4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie***5.1 Moyens d'extinction**

*Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

***5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

***5.3 Conseils aux pompiers**

*Équipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle***6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

***6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

***6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

***6.4 Référence à d'autres rubriques**

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 13.10.2022

Numéro de version 17

Révision: 08.03.2019

Nom du produit: IODINE TO MAKE ON DILUTION 1L OF 0.1N (0.05M) SOLUTION

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage***7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités*****Stockage:*****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.***Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.***Autres indications sur les conditions de stockage:** Néant.***7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle*****8.1 Paramètres de contrôle*****Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:*CAS:** 7553-56-2 iode**VLEP** Valeur momentanée: 1 mg/m³, 0,1 ppm***Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition**Équipement de protection individuel:*****Mesures générales de protection et d'hygiène:** Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.***Protection respiratoire:**

Lorsque l'évaluation des risques montre que les respirateurs à épuration d'air sont appropriés, utiliser un respirateur avec des cartouches respiratoires combinées à usages multiples (US) ou de type ABEK (EN14387) en complément des contrôles techniques. Utilisez des respirateurs et des composants testés et approuvés selon les normes gouvernementales appropriées telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).

***Protection des mains:**

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

***Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Caoutchouc nitrile

***Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

***Protection des yeux:**

Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.10.2022

Numéro de version 17

Révision: 08.03.2019

Nom du produit: IODINE TO MAKE ON DILUTION 1L OF 0.1N (0.05M) SOLUTION

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

*9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

*Indications générales.

*Aspect:

Forme:

Liquide

Couleur:

Selon désignation produit

*Odeur:

Caractéristique

*Seuil olfactif:

Non déterminé.

*valeur du pH:

Non déterminé.

*Changement d'état

Point de fusion/point de congélation:

0 °C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:

100 °C

*Point d'éclair

Non applicable.

*Inflammabilité (solide, gaz):

Non applicable.

*Température de décomposition:

Non déterminé.

*Température d'auto-inflammabilité:

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

*Propriétés explosives:

Le produit n'est pas explosif.

*Limites d'explosion:

Inférieure:

Non déterminé.

Supérieure:

Non déterminé.

*Pression de vapeur à 20 °C:

23 hPa

*Densité à 20 °C:

1,92904 g/cm³

*Densité relative.

Non déterminé.

*Densité de vapeur:

Non déterminé.

*Vitesse d'évaporation.

Non déterminé.

*Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:

Entièrement miscible

*Coefficient de partage: n-octanol/eau:

Non déterminé.

*Viscosité:

Dynamique:

Non déterminé.

Cinématique:

Non déterminé.

*Teneur en solvants:

Eau:

67,2 %

Teneur en substances solides:

32,8 %

*9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

*10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

*10.2 Stabilité chimique

*Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

*10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

*10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

*10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

*10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

FR

(suite page 5)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 13.10.2022

Numéro de version 17

Révision: 08.03.2019

Nom du produit: IODINE TO MAKE ON DILUTION 1L OF 0.1N (0.05M) SOLUTION

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques***11.1 Informations sur les effets toxicologiques*****Toxicité aiguë**

Nocif par inhalation.

Effet primaire d'irritation:**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

***Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

***Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Indications toxicologiques complémentaires:**Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)*****Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

***Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

***Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

***Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques***12.1 Toxicité*****Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.***12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.***12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.***12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.***Autres indications écologiques:*****Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**PBT:** Non applicable.***vPvB:** Non applicable.***12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination*****13.1 Méthodes de traitement des déchets*****Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Emballages non nettoyés:**Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.***Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

FR

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.10.2022

Numéro de version 17

Révision: 08.03.2019

Nom du produit: IODINE TO MAKE ON DILUTION 1L OF 0.1N (0.05M) SOLUTION

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

*14.1 Numéro ONU	
*ADR, IMDG, IATA	néant
*14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
*ADR, IMDG, IATA	néant
*14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
*ADR, IMDG, IATA	
*Classe	néant
*14.4 Groupe d'emballage	
*ADR, IMDG, IATA	néant
*14.5 Dangers pour l'environnement:	
*Marine Polluant:	Non
*14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
*14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
*Indications complémentaires de transport:	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.
*"Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

*15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
*Directive 2012/18/UE
*Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
*RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
*Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II
Aucun des composants n'est compris.
*RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
*Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)
Aucun des composants n'est compris.
*Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT
Aucun des composants n'est compris.
*Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues
Aucun des composants n'est compris.
*Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers
Aucun des composants n'est compris.
*Prescriptions nationales:
*Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.
*15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

FR

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.10.2022

Numéro de version 17

Révision: 08.03.2019

Nom du produit: IODINE TO MAKE ON DILUTION 1L OF 0.1N (0.05M) SOLUTION

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantesH312 Nocif par contact cutané.**H332 Nocif par inhalation.**H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.****Service établissant la fiche technique: Health and Safety*****Contact:** sds@reagecon.ie***Acronymes et abréviations:***RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer**ICAO: International Civil Aviation Organisation**ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route**IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods**DOT: US Department of Transportation**IATA: International Air Transport Association**GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals**EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances**ELINCS: European List of Notified Chemical Substances**CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)**PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic**vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative**Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4**Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1*